

Déclaration de Leopoldo Calvo Sotelo lors de la session d'ouverture des négociations avec la Communauté (5 février 1979)

Légende: Transcription de la déclaration de Leopoldo Calvo Sotelo, ministre espagnol des Relations avec les Communautés européennes, lors de la session ministérielle d'ouverture des négociations entre les Communautés européennes et l'Espagne qui a eu lieu le 5 février 1979 à Bruxelles.

Source: Archivo General del Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, Madrid. 60 (E) 77-1 (b).

Copyright: (c) Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_leopoldo_calvo_sotelo_lors_de_la_session_d_ouverture_des_negociations_avec_la_communaute_5_fevrier_1979-fr-5a0df382-d873-44f5-8466-d9d670e463ca.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

CONFERENCE
ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES
ET L'ESPAGNE

BRUXELLES, le 28 septembre 1979
CONF-E/6/79

DECLARATION

faite par M. Leopoldo CALVO-SOTELO
Ministre espagnol
pour les relations avec les Communautés européennes

lors de la session ministérielle d'ouverture des négociations
entre les Communautés européennes et l'Espagne
ayant demandé son adhésion à ces Communautés
tenue à Bruxelles le 5 février 1979

CONF-E/6 f/79

Monsieur le Président,

C'est pour moi un devoir et un honneur que de répondre, au nom du Gouvernement espagnol, aux paroles aimables d'accueil que vous nous avez adressées à l'occasion de cette première séance de négociations entre l'Espagne et les Communautés Européennes. Permettez-moi, Monsieur le Président, de saluer en votre personne tous les Pays Membres, parmi lesquels nous souhaitons nous compter un jour, et en la personne de Monsieur le Président de la Commission, tous ceux qui ont contribué, depuis un an, à la préparation de la négociation que nous entamons aujourd'hui.

C'est aussi en un mois de Février, il y a dix-sept ans, que l'Espagne a commencé son rapprochement à la Communauté ; huit ans plus tard, nous avons établi notre première relation contractuelle ; en Juillet 1977, mon Gouvernement a présenté sa demande formelle d'adhésion aux termes de l'invitation contenue dans les Traités et, en Décembre dernier, le Conseil des Ministres des Communautés a décidé l'ouverture des négociations après avoir pris note de l'Avis favorable de la Commission. Si pour la Communauté ces quatre dates se situent sur une même ligne de progrès dans la continuité institutionnelle des Traités, pour mon pays il existe, sur cette ligne, un point singulier qui sépare un temps ancien d'un temps nouveau, un point qui inaugure une étape dans notre histoire et, partant, dans l'histoire de nos relations avec la Communauté : celui du 15 Juin 1977, date des premières élections sous la Monarchie. Un préa-

CONF-E/6 f/79

./.

- 2 -

lable politique avait conditionné jusqu'à ce jour nos relations mutuelles, ne rendant possible entre nous qu'un Accord commercial ; une fois ce seul préalable levé, le chemin était ouvert à la négociation qui débute aujourd'hui et dont le résultat final, encore non écrit, est auguré par la volonté politique qui nous rassemble autour de cette table du Palais Charlemagne.

2. La demande espagnole de 1977 a été déposée par le Gouvernement au nom duquel je vous parle, celui-là même qui a eu la responsabilité et l'honneur de conduire la transition espagnole vers la liberté. Or, une même volonté politique inspire la Constitution approuvée récemment en référendum par le peuple espagnol et notre propos de nous intégrer dans les Communautés : la volonté qui défend un certain modèle de société et qui assure le respect des valeurs juridiques, politiques et morales qui constituent les fondements des démocraties représentatives.

3. La négociation implique pour le pays candidat l'acceptation de la lettre et de l'esprit des Traités de Paris et de Rome et, comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Président, de tout le droit dérivé que l'on connaît sous le terme, bien expressif par ailleurs, d'acquis communautaire. Mon Gouvernement se déclare, d'ores et déjà, disposé à reprendre les Traités et l'acquis ; il ne s'agit nullement d'une acceptation passive ou indifférente, mais active et résolue, car mon Gouvernement partage les idéaux politiques qui inspirent les Traités, il a confiance en leur solidité et en leur équilibre institutionnel et, encore qu'une oeuvre aussi vaste ne saurait être pareillement heureuse

CONF-E/6 f/79

./.

- 3 -

dans tous ses chapitres et qu'il puisse y exister des ajustements à réaliser et des lacunes à combler-, il ne peut que considérer l'acquis communautaire comme un apport immense à la construction européenne dont la Communauté doit, à juste titre, se sentir fière. Vous nous avez rappelés, en outre, Monsieur le Président, que l'acquis communautaire n'est pas quelque chose de statique mais une réalité dynamique, "in fieri", et nous savons que c'est justement dans ce dynamisme que réside sa fécondité.

L'Espagne, pays candidat, fait, à partir d'aujourd'hui dans ses relations avec la Communauté ce saut de qualité auquel on a fait allusion à une occasion semblable à la présente. Aussi, mon Gouvernement souhaiterait aujourd'hui offrir, à travers une formule possible dans le cadre institutionnel communautaire, la coopération que l'Administration espagnole, dûment renseignée sur les progrès de l'acquis, serait en mesure d'apporter à son perfectionnement, prenant part, de la sorte, à l'élaboration de ce qu'elle se déclare prête à accepter. Cette contribution pourrait s'avérer utile notamment en vue du nouvel examen de la politique agricole méditerranéenne, entrepris par la Communauté des suites de son deuxième élargissement.

4. Monsieur le Président a souligné, aussi, que la Communauté n'est pas enfermée en elle-même mais ouverte au reste du monde et liée à d'autres pays par des conventions de portée diverse. L'Espagne accepte les obligations découlant de ces Accords et offre sa propre vocation universelle, mise particulièrement en évidence dans les

CONF-E/6 f/79

./.

- 4 -

relations qu'elle entretient et qu'elle désire accroître avec les pays de l'Amérique Latine.

5. Ceci pour ce qui est de l'Adhésion. En ce qui a trait à la négociation elle même, je souscris, Monsieur le Président, à votre proposition d'une prochaine réunion de nos suppléants en vue de préparer le calendrier et l'ordre dans lequel les différentes questions seront traitées dans un schéma global. Il a été habituel, dans d'autres négociations que j'évoque à titre d'exemple plutôt que comme précédent, de commencer par l'examen des sujets concernant l'Union Douanière, pierre angulaire du Marché Commun. Mon Gouvernement ne verrait pas d'inconvénient à aborder dès maintenant ces questions pour encadrer dans ce contexte d'éventuelles mesures susceptibles de conduire à une évolution équilibrée de nos relations commerciales jusqu'à l'Adhésion.

En dépit des conséquences défavorables pour nos intérêts du premier élargissement de la Communauté, ces relations ont connu un développement normal pendant les dernières années et peuvent être encouragées ou, le cas échéant, corrigées au cours et dans le cadre des négociations. Le Gouvernement espagnol a pris et souhaite maintenir, une attitude libérale, sans céder aux pressions protectionnistes suscitées par la crise économique. Dans cette ligne, il a procédé déjà en 1978, à des réductions tarifaires autonomes "erga omnes" et en a convenu d'autres avec les pays de l'Association Européenne de Libre Echange.

CONF-E/6 f/79

./.

- 5 -

6. L'examen de la politique commerciale commune et du droit dérivé pourrait, aussi, être suggéré à nos suppléants comme tâche à développer dans les mois à venir.

7. Sans prétendre dresser aujourd'hui un bilan exhaustif, ne serait-ce que des questions les plus importantes, trois d'entre elles ne sauraient être passées sous silence du fait même de leur sensibilité qui exige une grande clarté dès le début des négociations. Car nous ne voudrions pas laisser, tel de mauvais étudiants, les exercices les plus difficiles pour la fin, mais aborder toutes les questions en leur temps, ayant toujours en vue la perspective d'ensemble de l'Adhésion.

En premier lieu, la politique sociale. En temps utile, il nous faudra aborder la question de la libre circulation de la main d'oeuvre, un des principes fondamentaux de la Communauté que l'Espagne accepte et soutient en tant que tel. Cependant, sur ce principe essentiel, mon Gouvernement accorde la priorité dans le temps à la condition des travailleurs espagnols établis déjà dans la Communauté, qui ont contribué à sa prospérité depuis des années et dont le statut devrait se rapprocher progressivement de celui des travailleurs communautaires durant le processus même de la négociation.

8. En deuxième terme, les questions agricoles qui méritent tant d'attention de la part et de mon Gouvernement et de la Communauté. S'il est une réalisation ambitieuse dans l'acquis communautaire et, de par son ambition même, vulnérable et polémique, c'est bien la Politique

CONF-E/6 f/79

./.

- 6 -

Agricole commune. "Seules les négociations -comme l'a souligné récemment le Ministre des Affaires Etrangères de France- peuvent prouver si l'élargissement est possible dans des conditions satisfaisantes." Seules les négociations que nous entamons aujourd'hui -j'ajouterais à mon tour- permettront de mesurer la vraie dimension des problèmes que pose, davantage à l'Espagne qu'à la Communauté, notre intégration progressive dans la Politique Agricole Commune. L'avantage comparatif possible de quelques productions méditerranéennes en Espagne sera appelé à constituer, si ces productions sont réglementées correctement, un actif additionnel pour la Communauté à Douze mais ne doit pas cacher la position désavantageuse comparative d'autres productions agricoles espagnoles qui devront être ménagées, ni ne saurait justifier, dorénavant, le maintien d'un traitement défavorable par la Communauté vis-à-vis d'autres pays tiers non candidats.

9. En troisième lieu, les périodes de transition.

Le Gouvernement espagnol considère, en principe, valable le critère exprimé par la Commission dans son Avis quant à leur caractère fixe et déterminé et estime suffisant le délai maximum qui y est envisagé. Des raisons d'harmonie dans le processus de convergence des économies espagnole et communautaire ainsi que des critères de simplicité dans l'application, conseilleraient, de l'avis du Gouvernement espagnol, de prendre comme point de départ une seule période et de ne s'en écarter qu'exceptionnellement, dans des proportions réduites et toujours dans l'équilibre.

10. Suivant votre suggestion, Monsieur le Président, mon Gouvernement estime nécessaire de prévoir des clauses de sauvegarde sur -

CONF-E/6 f/79

./.

- 7 -

une base de réciprocité, comme il est de règle dans les procédures communautaires.

11. Mon Gouvernement est conscient de l'écart qui sépare, à présent, en termes économiques, l'Espagne de la moyenne communautaire dans nombre de domaines et partage l'intérêt consacré à ce point dans l'Avis de la Commission. Cet écart, certes, est allé s'amenuisant en termes relatifs pendant quelques années où l'Espagne, -en dehors de la Communauté- a développé son économie à un rythme plus vif que celle-ci. Il est même dans l'intérêt des Communautés, d'après l'Avis, que cette réduction de l'écart se poursuive durant la négociation et après l'Adhésion de l'Espagne ; et c'est ce but que doivent viser, dès maintenant, les efforts concertés du Gouvernement espagnol et de la Communauté, mobilisant les moyens financiers nécessaires et, en temps utile, ceux qui résulteraient de la Politique Régionale Commune.

Dans cette ligne, mon Gouvernement serait disposé à étudier et, éventuellement, à mettre en oeuvre, conjointement avec la Communauté, des mesures réciproques de convergence susceptibles de contribuer à une harmonisation des législations et des politiques économiques respectives. Et ce, dans l'esprit de l'Avis de la Commission.

12. Sur le seuil même des négociations, mon Gouvernement sait qu'une tâche longue et ardue nous attend jusqu'à l'Adhésion et après celle-ci, mais il sait aussi qu'il compte, dans cet effort collectif qui nous sera demandé, sur l'appui initial de toutes les tendances politiques

CONF-E/6 f/79

./.

- 8 -

représentées dans le Parlement issu des élections de 1977. Cette unanimité quant à l'objectif final, trouve son origine dans notre vocation européenne, retenue depuis longtemps en Espagne, et dans une option profonde et sereine des forces politiques, sociales et économiques de mon pays. Mais elle n'exclut pas des différences légitimes quant aux moyens et ne doit pas être comprise -ce serait là une grave erreur- comme un désir d'accéder à la Communauté à n'importe quel prix, mais comme une preuve additionnelle de la solidarité interne qui caractérise la nouvelle démocratie espagnole. A cette solidarité se doit de répondre la solidarité communautaire qui, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, va au au-delà des intérêts économiques et prétend une union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe. Quitte à anticiper les difficultés de traduction de la prochaine Communauté à Douze, permettez-moi là dessus de citer un vieux dicton à la lumière duquel les espagnols vont examiner cette solidarité communautaire : "obras son amores y no buenas razones".

Au terme d'une négociation sans hâte et dont le rythme puisse s'accommoder à l'importance de l'enjeu, nous espérons que l'Espagne deviendra un membre actif et vigoureux d'une Communauté renouvelée et renforcée par son élargissement aux trois nouveaux pays candidats, ainsi que par les prochaines élections directes au Parlement Européen. L'énergie libérée par notre processus de transition politique sera mise au service de la construction de l'Europe, l'Europe des libertés, des sentiments et des idées, d'après l'expression employée par le Président du Gouvernement espagnol la semaine dernière à Strasbourg.

CONF-E/6 f/79

./.

- 9 -

L'Espagne offre sa collaboration à cette tâche dans le cadre des institutions communautaires et dans la voie d'une Union que l'on devine déjà plus proche. Une Union qui rendra réelle la métaphore d'un grand auteur espagnol quand il écrivait il y a un demi siècle non loin de Bruxelles: "L'Europe, nombre d'abeilles et un seul envol".

CONF-E/6 f/79